

**INVENTAIRE ET PROTECTION
DU PETIT PATRIMOINE COMMUNAL DE LAUNAC**

***ELEMENTS ELIGIBLES A L'ARTICLE L 151-19
DU CODE DE L'URBANISME***

OBJET	LIEU	OBSERVATION
Croix du coq	Route de Cadours	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Ancienne gare	Route de Thil (propriété Barthès)	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Pigeonnier	Propriété Delpech / Bosc	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Pigeonnier	Route de Cadours (propriété Mamprin)	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Pigeonnier	Bernadou (anciennement Serres)	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Moulin	Chemin du Moulin (propriété Grasset)	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix du Cèdre	Eglise	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Moulin à huile	Parc, route de Grenade	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Moulin à huile	Route de Larra (propriété Taverne)	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Pigeonnier	Chemin de la Mothe (propriété Rispe)	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix du portail	Propriété Arrecgros	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix du quartier du Padoueng	Route de Larra (Propriété Carrère)	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
La Bascule	Derrière l'église	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Pompe à eau	Route de Thil	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Pompe à eau	église	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Orangerie	parc	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Pilier d'entrée de la maison du jardinier	Route de Grenade, bas du parc	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix de Galembrun	Sortie de Galembrun	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix	Bois de Galembrun	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix et puits	Puits du Clos	Eléments répertoriés par la collectivité reportés sur le document graphique

Puits de la forge	Galembun	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix des Acacias	Galembun	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix des Escoumes	Sud de Galembun	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix de la petite Bartasse	La Bartasse	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix de la Rochelle	La Rochelle	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Monuments aux Morts	Cimetière Launac	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Monuments aux Morts	Cimetière Galembun	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Vierge de Launac	Eglise	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Vierge de Galembun	Cimetière Galembun	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Pigeonnier	(propriété Gaudon)	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix d'Encoubirac	(propriété Espie)	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix rivière d'Encoubirac	Propriété Delpech / Bosc	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix d'En Capas	En Capas	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Croix de la Biatre	Launac	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Place centrale de Galembun	Galembun	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique
Pompe à eau boulangerie	Rue du parc	Elément répertorié par la collectivité reporté sur le document graphique

Ces éléments patrimoniaux sont reportés, à titre indicatif, sur le document graphique.